



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET, Maire.

Présents : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Gérard POLONI, Ghislaine CROST, Yves MERMIN, Valérie BARTOLINI, Éric ROYER (*pouvoir de H. SAN MARTIN*), Jessica LACROIX (*pouvoir de C. DURAND*), Joëlle VANARET, Yannick CHAUDET, Nancy RODIN-DUFOUR

Absents excusés : Hervé SAN MARTIN (*pouvoir à E. ROYER*), Claire DURAND (*pouvoir à J. LACROIX*)

Absents : Philippe GUILLET

Secrétaire de séance : Camille BUGAUD, secrétaire générale de Mairie

Date de convocation : 13 février 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H05.

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2025

Après lecture, le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

L'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal est le suivant :

- *Compte financier unique 2024*
- *Ouverture de crédits – budget communal + eau et assainissement*
- *Taux d'impositions*
- *Personnel communal*
- *Subventions aux personnes de droit privé*
- *Convention SPA 2025*
- *Budget primitif communal 2025*
- *Désherbage bibliothèque*

2. Compte Financier Unique 2024 – Budget communal

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il a été décidé de passer au CFU en 2025 pour tous les budgets et il s'agit ici d'approuver le CFU produit par la comptable Madame Peltier pour le budget communal 2024 dont voici le tableau récapitulatif :

Valérie BARTOLINI arrive à 19h07.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	117 470,39	690 134,67	807 605,06
	Recettes réalisées (1)	B	165 640,95	862 107,95	1 027 748,90
	Restes à réaliser	C	6 276,00	0,00	6 276,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	183 641,83	864 800,29	1 048 442,12
	Dépenses réalisées (1)	E	235 441,30	899 820,70	1 135 262,00
	Restes à réaliser	F	21 216,00	0,00	21 216,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-69 800,35	-37 712,75	-107 513,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	66 171,44	174 665,62	240 837,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-3 628,91	136 952,87	133 323,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 940,00	0,00	-14 940,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-18 568,91	136 952,87	118 383,96

Le Maire présente, pour la section de fonctionnement puis la section d'investissement, les dépenses et les recettes de l'exercice et en particulier les écarts notables entre les prévisions et les réalisations.

Les raisons de ces écarts sont exposées aux conseillers : contrordres de la Trésorerie, erreur d'imputation, dépenses imprévues (vêtements et chaussures de travail, matériel périscolaire, réparations sur bâtiments publics comme l'église et l'école, alarme incendie de l'école et de la petite salle des fêtes, réparations suite à des contrôles réglementaires d'équipements ou d'installations, maintenances nécessaires...), sinistres... Les opérations d'ordre de sortie d'inventaire des éléments cédés en cours d'année, notamment le matériel de la boulangerie, sont également à prendre en compte.

Le Maire quitte la salle du conseil. Isabelle FRADIN DE BELLABRE présente les résultats du CFU communal aux conseillers :

Fonctionnement	
Dépense de l'exercice 2024	899 820.70 euros
Recettes de l'exercice 2024	862 107.95 euros
Résultat de l'exercice	-37 712.65 euros
Résultat antérieur reporté	174 665.62 euros
Investissement	
Dépenses de l'exercice 2024	235 441.30 euros
Recettes de l'exercice 2024	165 640.95 euros
Résultat de l'exercice	- 69 800.35 euros
Résultat antérieur reporté	66 171.44 euros
RESTES à réaliser investissement	
Dépenses	
Recettes	43 061.81 euros

Approuvé à l'unanimité.

3. Annule – ouverture crédits d'investissements

Le 20 décembre dernier avait été adoptée une délibération pour l'ouverture des crédits d'investissement du budget communal 2025. Après échanges avec le conseiller à la Trésorerie, il s'avère que le calcul du quart des crédits ne comprend pas le remboursement de la dette : or nous avons pris en considération un montant de 183 641,83 € dont 43 164,76 € au chapitre 16 (remboursement de la dette) et 140 477,07 € au chapitre 21.

Par conséquent, ne doivent être considérées que les prévisions au chapitre 21 (140 477,70 €), ce qui induit que le quart des crédits représente **35 119,25 €** et non 42 949,70 €.

Cette délibération n°68 du 20 décembre 2024 est donc à annuler pour erreur matérielle.

Adopté à l'unanimité.

4. Ouverture crédits d'investissements – Eau et assainissement

Les membres du Conseil sont informés de la nécessité de mettre en paiement des opérations d'investissement concernant l'établissement des Schémas directeurs avant l'adoption du budget primitif 2025 eau et assainissement. Pour rappel, « *L'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* » (art. L 1612-1 du CGCT).

En 2024, 294 476.44 € étaient prévus en section d'investissement dudit budget, il est donc possible d'ouvrir 73 619.11 € afin de mettre en paiement la phase une des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif (estimée à 76 075€) à l'article 2088 en investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Taux TFB-TFNB

Le Maire rappelle que les taux d'imposition actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 21,31%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 34,80%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) = 6,30%

Il est proposé de conserver les taux actuels.

Adopté à l'unanimité.

6. Personnel communal - recrutement saisonnier ST

Il est proposé d'approuver, comme les années précédentes, le recrutement d'un contractuel en accroissement d'activité aux Services techniques à 35H hebdomadaires, pour la période allant du 24 février (début des travaux de la cour d'école) au 31 octobre 2025 inclus.

Une conseillère s'interroge sur le lien entre les travaux de l'école et les services techniques. Le Maire et le 1^{er} adjoint indiquent que ces derniers auront plusieurs actions à mener concomitamment des entreprises mandatées pour ce projet et terminer la phase 1 des travaux avant la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

7. Subventions personnes de droit privé

Le Maire rappelle la décision d'orienter les attributions de subventions en priorité vers le développement local (pour les associations de Villebois et alentours) et vers des associations ou organisations extérieures à la commune œuvrant pour nos habitants. Pour les associations villeboisiennes, il s'agit de subventions par projet qui ont été étudiées par la commission Vie du village.

Aussi, en fonction des demandes formulées, voici les propositions d'attribution :

ORGANISME	DEMANDÉ	ACCORDÉ
ADAPA Convention/hab.	1 553,50 €	1 553,50 €
RESTOS du CŒUR		300,00 €
Secours Populaire		600,00 €
MFR Coublevie 1 élève		50,00 €
Lycée St-Sorlin 3 élèves		150,00 €
CFA BTP Ain 1 élève		50,00 €
MFR Péronnas 1 élève		50,00 €
Amicale des SP Villebois (assurance)		1 000,00 €
Bons SPA x15	825,00 €	825,00 €
Club Soleil - Voyage	500,00 €	500,00 €
VPC 8 décembre (délib CM)	300,00 €	300,00 €
VPC achats manifestations (délib CM)	600,00 €	400,00 €
TOTAL		5 778,50 €

en **rouge** : montant habituel et/ou accordé par délib ou convention

en **bleu** : montant proposé (50€/élève pour les établissements scolaires)

Pour info :

- ⇒ Certaines demandes de VPC n'entrent pas dans les critères d'attribution, comme l'achat de consommables.
- ⇒ 3 foyers villeboisiens sont suivis par les Restos du Cœur, et 6 par le Secours populaire

Adopté à l'unanimité.

8. Convention SPA

Il apparait nécessaire, sur recommandation de l'association qui s'occupe de la stérilisation des chats errants, de reconventionner avec la SPA pour une quinzaine de bons, ce qui représente 825 € pour la commune. La nouvelle convention implique une augmentation de la prise en charge par la SPA des différentes opérations et une participation de 55 € par bon par la commune, sous forme d'une subvention, au lieu de 50 € précédemment.

Adopté à l'unanimité.

9. Affectation des résultats – budget communal 2025

L'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement qu'il est possible de ventiler entre les deux sections (fonctionnement et investissement) selon les besoins.

Les projets d'investissement et les coûts à prendre en compte dans la section de fonctionnement de l'année 2025 sont présentés aux membres du Conseil municipal :

DEPENSES 2025 - FONCTIONNEMENT		Prix TTC	DÉPENSES 2025 - INVESTISSEMENT		Prix TTC
Tronçonneuse Pompiers		250,00 €	Travaux école		132 035,73 €
Fresque patrimoine		30 617,51 €	Nettoyage Croix, Fontaine des Lions, balcon mairie		6 870,00 €
Réfection classe dégât des eaux		13 577,20 €	PAC Bar, boulangerie, petite salle		18 684,26 €
préau (poteau + gouttière)		2 600,00 €	Reprise concessions + ossuaire		12 000,00 €
Caserne dégât des eaux, menuiseries et rafraîchissement		11 000,00 €	Rue de l'Ancien Tram		88 242,66 €
Mur de soutènement, lavoir Carriz fissuré, stabilisation murs ancienne forge			Outillage		2 000,00 €
Carrière des Meules		4 000,00 €	Casques, tuyaux, combi Pompiers		7 500,00 €
Elagage chemins		3 600,00 €	Lessiveuse SDF		3 500,00 €
Reprise écoulement eaux pluviales Combe du Lot + Gds Prés		7 000,00 €	Ordinateurs école		2 826,00 €
Recensement		5 750,00 €	Aménagement ergonomique secrétariat		800,00 €
Bons SPA		825,00 €	FCTVA 10 000 €		
Remplacement poteau EP Vigneau Yran		2 500,00 €	Recettes attendues		
Remise aux normes commandes éclairage public		18 415,00 €	Subv. 190 294,81 €		
			Emprunt 130 000 €		
	TOTAL	100 134,71 €		TOTAL	274 458,65 €

Pour l'exercice 2025, les restes à réaliser et les subventions prévues suffisent à financer les dépenses d'investissement. Il est donc proposé de conserver l'excédent de fonctionnement de 136 952.87 € dans cette section au R002 (recettes de fonctionnement) :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-37 712,75 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	174 665,62 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	136 952,87 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-3 628,91 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	43 061,81 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 136 952,87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	136 952,87 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

10. Budget primitif 2025 - Commune

Le Maire présente et explique les prévisions budgétaires, notamment selon les tableaux précédemment présentés et adoptés par les membres du Conseil.

Restes à réaliser :

Il s'agit, en recettes d'investissement, de subventions dont la commune n'a pas encore reçu les soldes (« Notre école faisons-la ensemble » pour 19 440.01€ et les fonds de concours de la CCPA pour 20 621.80 € pour la sécurisation de la D19 et 3000€ pour le relampage Led des bâtiments) :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1321/13	Subv. non transf. Etat, établ. natio	Invest.	R				0,00 €	19 440,01 €	19 440,01 €
13251/13	Subv. non transf. GFP de rattaché	Invest.	R				0,00 €	23 621,80 €	23 621,80 €

Adopté à l'unanimité.

10. Désherbage bibliothèque

Le Maire rappelle que le désherbage de la bibliothèque est nécessaire au renouvellement et à la pertinence de la collection d'ouvrages proposée à l'emprunt. Les critères de ce dernier et les modalités de cession ou de destruction des ouvrages de la bibliothèque doivent être définis. Le Maire propose, comme préconisé par la bibliothèque départementale, la mise au rebus des ouvrages obsolètes et en mauvais état, et la cession à titre gratuit ou onéreux à des organismes œuvrant dans le milieu social de ceux n'étant simplement plus empruntés ou dont la quantité ne correspond pas au besoin réels d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les agents recenseurs et Mme Ceccarrelli, leur coordonnatrice, ont effectué un travail de qualité, permettant à la commune d'atteindre un taux d'enquête de 100%. Le Maire tient à les remercier sincèrement, ainsi que chacun des Villeboisiens pour leur participation et l'accueil réservé aux agents recenseurs. Les résultats complets et définitifs seront connus en 2027.
- La phase 1 des travaux de la cour d'école commencent le 24/02, pour toute la durée des vacances scolaires. La suite devrait se faire pendant les vacances de printemps.
- La classe ayant subi un dégât des eaux début novembre sera également réhabilité pendant les vacances d'hiver.
- Les dates d'ouverture de la déchetterie verte ont été ajoutées sur le calendrier mémo des collectes des ordures ménagères et du recyclage distribué avec le bulletin municipal. Les conseillers volontaires sont invités à s'inscrire sur les permanences.
- Un nouveau composteur a d'ailleurs été commandé, l'actuel ayant un niveau de remplissage permettant de le reclasser en bac de maturation.

La séance est levée à 20h51.

VILLEBOIS, le 17 février 2025

Emilie CHARMET
Maire de Villebois

Camille BUGAUD
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Camille Bugaud, is written on the page.